

CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer,
D. Marques, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, conseillers
MM. L. Wantz, secrétaire, T. Neyens, secrétaire adjoint

Vote par procuration: Mme M. Weiler a donné procuration à M. J. Reckinger;

- CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal assiste à la prestation de serment de M. Marques Daniel (DP), domicilié à Reckange, en tant que conseiller communal en remplacement de Mme Brosius Carine, démissionnaire.

- RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Le conseil communal entend les explications du chef du service des agents municipaux et des gardes-champêtres et prend connaissance du projet de modification du règlement général de police.

- URBANISME

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve

- a) la demande de lotissement présentée par M. F. Elcheroth de Schieren pour le compte des consorts Elcheroth de Schieren concernant la division d'une propriété sise à Reckange, rue de Septfontaines, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par le bureau de géomètre Topoproject de Clervaux pour le compte de la société Promo RS Immobilière de Pettingen concernant la division d'une propriété sise à Mersch, 18, rue J.-B. Neuens, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.

- DEVIS

À l'unanimité, le conseil communal approuve

- a) les devis établis par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA) au montant total de 275.250,00 €TTC:
 - réfection de la couche de roulement sur deux chemins ruraux «Auf dem Elenterweg» à Reckange et «Op Gousselerbiërg» à Schoenfels au montant total de 94.000,00 €TTC
 - stabilisation et revêtement sur cinq chemins ruraux aux lieux-dits «Wenzel» à Beringen, «vor dem Umweg», «Roud Erd», «Kueschtrëpper» à Moesdorf et «auf dem Elenterweg» à Reckange au montant total de 181.250,00 €TTC
- b) le devis pour divers travaux d'amélioration sur le réseau d'eau potable et notamment la pose de nouvelles conduites dans la rue Bouvart à Mersch et dans la rue de Luxembourg à Rollingen au montant total de 480.000,00 €TTC
- c) le devis pour l'amélioration des infrastructures du Centre Aquatique Krounebiërg à Mersch au montant total de 301.000,00 €TTC

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

À l'unanimité, le conseil communal approuve

- a) l'acte de vente par lequel les consorts Gutenkauf cèdent à la commune de Mersch des terrains d'une contenance totale 2,32 ha au prix total de 698.173,50 € Ces terrains sont situés à Mersch «Auf der Ondelsgriecht» et «In den Aehlen».
La commune de Mersch effectue la présente acquisition dans un but d'utilité publique consistant dans la création de mesures de compensation en vue de l'aménagement d'une zone d'activités économiques régionale respectivement dans la construction d'une route de substitution N7/CR123 et la suppression des PN24 et PN24a à Pettingen.
- b) le compromis de vente par lequel MM V. Cavaleiro et B. Fernandes cèdent à la commune de Mersch une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à Mersch, 19, rue Nic Welter, au prix de 700.000,00 €
La commune de Mersch effectue l'acquisition de cette maison dans un but d'utilité publique consistant à arrondir la propriété communale au centre de Mersch.
- c) la convention entre la commune de Mersch et l'asbl Forum pour l'emploi suivant laquelle la commune accorde une réduction de 50% des services facturés (seulement main d'œuvre) par le Forum pour l'emploi aux résidents de la commune sous l'une des 3 conditions suivantes: être âgé(e) de 75 ans et plus, être bénéficiaire du statut d'une personne handicapée ou être bénéficiaire d'une prime de vie chère allouée par la commune de Mersch.
- d) la convention entre la commune de Mersch et la Sàrl Schoenfels Properties réglant les travaux de voirie et d'équipements publics et démarches rendant viable un projet de lotissement à réaliser à Schoenfels, rue du Château.
- e) l'avenant à la convention entre le Fonds de gestion des édifices religieux et la commune de Mersch réglant la mise à disposition des églises de Mersch, Beringen, Moesdorf, Reckange, Rollingen et Schoenfels en vertu de la loi du 13 février 2018.
- f) 5 concessions funéraires à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.

- REPAS SUR ROUES

Vu l'augmentation du prix de revient des repas par le prestataire, le conseil communal décide à l'unanimité d'adapter les prix comme suit:

- | | |
|---|------------------|
| 1. Vente des repas sur roues/ par repas | 13,50 € |
| 2. Location unité d'induction/ par mois | 6,00 €(inchangé) |

Le nouveau prix est applicable à partir du 1^{er} mars 2023.

- RÈGLEMENT-TAXE STATIONNEMENT

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adapter le règlement-taxe relatif au stationnement payant avec effet au 1^{er} juin 2023 comme suit:

SCHEMA DE TARIFICATION – ATTRIBUTION DES TARIFS PAR ZONE		
COULEUR ZONE	TARIF HORAIRE	DUREE MAXIMALE DE STATIONNEMENT
<i>verte</i>	1,00 €/h	5 heures (inchangé)
<i>violette</i>	0,30 €/h	10 heures (inchangé)
bleue	1,00 €/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 60 minutes	3 heures
<i>orange</i>	2,00 €/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 30 minutes	90 minutes (inchangé)
<i>rouge</i>	gratuit	90 minutes (inchangé)

Aucune taxe de stationnement n'est due pour un stationnement de courte durée ne dépassant pas 30 minutes dans la zone orange respectivement les 60 minutes dans la zone bleue et sous réserve d'exposer visiblement le ticket gratuit y afférent délivré par le parcomètre derrière le pare-brise du véhicule.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- 'GUTT WUNNEN'

Le conseil communal approuve à l'unanimité les statuts de la nouvelle association sans but lucratif «Gutt Wunnen» et désigne M. M. Reiland en tant que représentant mandaté du conseil communal pouvant assister à l'assemblée générale de l'Asbl.

- OFFICE SOCIAL

a) Le conseil approuve à l'unanimité

1. le budget rectifié définitif de l'exercice 2022 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.827.058,85 €	2.430,00 €
Dépenses:	1.782.812,73 €	2.430,00 €
Boni:	44.246,12 €	0,00 €
Boni 2021:	97.820,20 €	612.454,48 €
Boni fin 2022:	142.066,32 €	612.454,48 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 200.739,66 € au service ordinaire et à 1.010,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

2. le budget définitif de l'exercice 2023 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.990.640,08 €	2.645,00 €
Dépenses:	1.778.147,35 €	2.645,00 €
Boni:	212.492,73 €	0,00 €
Boni 2022:	142.066,32 €	612.454,48 €
Boni général:	354.559,05 €	612.454,48 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 235.201,63 € au service ordinaire et à 745,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2022 au total de 10.442.013,54 €

- SUBSIDES

À l'unanimité, le conseil communal accorde les subventions suivantes:

- a) Ligue Médico-Sociale: subvention de 1.310,00 € pour l'organisation de la médecine scolaire durant l'année scolaire 2021/2022.
- b) Mierscher Turnveräin: prime d'encouragement pour les équipes Minis et Juniors pour leurs 3^{ième} places au championnat de gymnastique au montant de 800,00 €

- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- PERSONNEL COMMUNAL

À huis clos et à l'unanimité, le conseil communal

- a) accorde démission honorable de ses fonctions à Mme A. Stempels avec effet au 1^{er} août 2023. Il la remercie de ses bons et loyaux services et lui confère le titre honorifique de ses fonctions.
- b) accorde à M. A. Wolter une prolongation du service provisoire de 6 mois jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.
- c) engage Mme L. Henx en qualité de salariée à tâche intellectuelle sous le statut du salarié pour une durée déterminée d'une année à partir du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024 inclus.
- d) nomme Mme Feller-Wilmes J. comme membre du conseil d'administration de l'office social de Mersch pour une période de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS